

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la session spéciale du conseil de la
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499 rue
Principale, le 24 mai 2007 à 19h40.**

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette
Siège no 2 Monsieur Gaétan Pelchat
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire,
Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, Directrice Générale - Secrétaire-
Trésorière, agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire, Monsieur Herman Bolduc, souhaite la bienvenue aux
membres du conseil.

2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de
convocation.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2007-05-145

Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par
Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité, d'adopter
l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ANNULATION – RÉOLUTION 2007-05-123 / REJET
DE TOUTES LES SOUMISSIONS REÇUES
5. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION : GRAVIER
6. OFFRE DE SERVICES : TONTE DE LA PELOUSE –
PARC MUNICIPAL / PARC FRÉDÉRIC CLOUTIER
7. AUTRES ITEMS :

- POLITIQUE FAMILIALE : SONDAGE

8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. CLÔTURE DE LA SESSION

4. **ANNULATION – RÉOLUTION 2007-05-123 -
SOUSSION : GRAVIER (NB. DE TONNES PAR
RANG/TRANSPORT)**

2007-05-146 **Considérant** que la compagnie Giroux & Lessard a mis en demeure la municipalité ;

Considérant que ladite compagnie dénonce une présumée illégalité dans l'octroi du contrat de gravier à la compagnie Pavage Abénakis (résolution 2007-05-123);

Considérant que suivant les prétentions indiquées dans la mise en demeure, la municipalité n'aurait pas retenue le plus bas soumissionnaire ;

Considérant que pour s'éviter un litige, la municipalité juge préférable de reprendre le processus d'appel d'offres sur invitation et donc d'annuler le contrat octroyé par la résolution 2007-05-123 ;

Considérant que le représentant de Pavage Abénakis a été avisé des intentions de la municipalité et qu'il s'est dit en accord avec une telle façon de procéder ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité que la résolution 2007-05-123 ayant pour titre *Soumission : Gravier (Nb. de tonnes par rang/transport)* soit annulée et que le contrat auquel cette résolution fait référence soit annulée. Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à Pavage Abénakis et à Maître Charles Laflamme.

5. **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION : GRAVIER**

2007-05-147 Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de Pavage Abénakis Ltée, Carrière M. Labrecque Inc. ainsi que Giroux & Lessard. Que sera pris en compte pour l'adjudication du contrat, outre le prix soumis, les frais de transport que la municipalité devra assumer. Ces frais de transport seront calculés en fonction du recueil des tarifs de camionnage en vrac du Ministère des Transports en vigueur au 1^{er} janvier 2007. Le nombre de kilomètre entre la carrière et l'Hôtel de Ville de Saint-Honoré-de-Shenley doit être inscrit à la formule de soumission. Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont des estimés et peuvent varier selon les besoins. La municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et se réserve le droit de les rejeter en entier ou en partie, si nécessaire,

et ce sans obligation envers les soumissionnaires. L'ouverture publique des soumissions aura lieu le 11 juin à 13h00.

**6. OFFRE DE SERVICES : TONTE DE LA PELOUSE –
PARC MUNICIPAL / PARC FRÉDÉRIC CLOUTIER**

2007-05-148

Considérant que Madame Tania Champagne offre ses services pour la tonte de la pelouse au parc municipal (coin des rues Collège et Principale);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de retenir les services de Madame Tania Champagne pour la tonte de la pelouse du parc municipal au coin des Rues Collège et Principale ainsi que le parc Frédéric Cloutier au taux horaire de huit (8) dollars l'heure.

7. AUTRES ITEMS :

• **POLITIQUE FAMILIALE : SONDAGE**

2007-05-149

Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'accepter le projet de sondage préparé par le comité famille et d'autoriser les frais reliés à l'envoi postal.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

9. CLÔTURE DE LA SESSION

2007-05-150

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 20 h 15.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.